

GARANTIE DU PRODUIT POUR LES APPLICATIONS EXTERIEURES EN REVETEMENT DE FAÇADE

DuPont de Nemours International Sàrl, CH-1218 Le Grand Saconnex, Suisse (ci-après nommé "DuPont") garantit ce qui suit, sous réserve des délais prescrits au point 3 :

TERMES ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA GARANTIE DU PRODUIT

- DuPont garantit aux transformateurs de panneaux Corian® pour le revêtement extérieur (ci-après nommé "Corian® Exterior Cladding") que les produits fournis pour les projets de revêtement de façade ne présenteront pas de défauts de fabrication, que les couleurs indiquées ci-après ne pâliront ou changeront pas de plus de 5 unités ΔE^*_{ab} (2 unités ΔE^*_{ab} pour les coloris Designer White et Glacier White), que l'atténuation de la brillance ne dépassera pas 40 % selon les tests ASTM G7¹ sur une finition matte et que la couleur ne blanchira pas au cours des 10 premières années après l'installation initiale. De plus, DuPont garantit que les couleurs recommandées Corian® Exterior Cladding ne présenteront pas de défeuillage de délaminage ou de boursofflures durant les 20 premières années après l'installation, et à condition que le produit ait bien été stocké, manipulé, posé et fixé en accord avec les instructions techniques fournies par DuPont et toutes les normes de la construction en vigueur.
- Au cours de la période indiquée ci-dessus, si un des panneaux Corian® Exterior Cladding montre des signes de défauts (sous réserve de toutes les limitations énoncées dans ce document), DuPont pourra, à sa discrétion et selon son choix, fournir le remplacement gratuit des panneaux Corian® Exterior Cladding ou procéder au remboursement du prix d'achat d'origine des panneaux Corian® Exterior Cladding. Pour que DuPont puisse répondre en vertu de la présente garantie, DuPont doit être autorisé à inspecter le produit et à suivre ses procédures pour la mise en place de la garantie. Toutes les décisions concernant l'existence des conditions ci-dessus ou des défauts de fabrication ou en tout cas affectant cette garantie doivent être prises par DuPont, seront définitives et lieront les parties.
- Cette garantie limitée s'applique uniquement aux défauts apparaissant dans les dix (10) ans à compter de la date d'installation permanente ou vingt (20) ans dans le

2 ΔE^*_{ab}

Designer White
Glacier White

5 ΔE^*_{ab}

Abalone	Eclipse
Antarctica	Everest
Ash Concrete	Fossil
Aspen	Glacier Ice
Aurora	Light Ash
Bisque	Linen
Blue Pebble	Mint Ice
Bone	Modern White
Cameo White	Mojave
Canvas	Neutral Concrete
Cilantro	Raffia
Concrete	Rice Paper
Deep Anthracite	Sahara
Deep Night Sky	Savannah
Deep Nocturne	Serene Sage
Deep Titanium	Vanilla
Diamond Blue	Warm Gray
Doeskin	White Jasmine
Dove	Whitecap
Dusk	Willow

cas spécifique de défeuillage, de boursofflures ou de délaminage des panneaux Corian® Exterior Cladding. La garantie limitée est applicable uniquement si DuPont a été notifié par écrit dans les soixante (60) jours après que ces défauts soient apparus ou aient été découverts en exerçant une diligence raisonnable. Le défaut du respect du délai de notification à DuPont par la partie plaignante déchargera automatiquement DuPont de toute obligation et/ou responsabilité en vertu de la garantie limitée.

DuPont ne donne aucune garantie, expresse ou implicite (y compris, sans limitation, les garanties de qualité marchande, l'adéquation à un usage particulier, même si cet usage est

1. ASTM G7: Standard Practice for Atmospheric Environmental Exposure Testing of Nonmetallic Materials

GARANTIE DU PRODUIT POUR LES APPLICATIONS EXTERIEURES EN REVETEMENT DE FAÇADE

connu par le vendeur, ou découle d'une transaction ou d'un usage commercial) quant au produit.

L'acheteur assume tous les risques et la responsabilité pour les résultats obtenus par l'utilisation de produits couverts par cette garantie limitée, qu'ils soient utilisés seuls ou en combinaison avec d'autres matériaux. Le présent document de garantie ne couvre pas les joints adhésifs DuPont et ou Corian® ; il ne couvre que les panneaux Corian® Exterior Cladding.

4. Cette garantie ne couvre pas et DuPont décline toute responsabilité pour les dommages causés par l'abus physique ou chimique, les actes de vandalisme, les dommages dus à une chaleur excessive ou l'exposition inégale aux conditions météorologiques, incendies, inondations, tremblements de terre, accident, guerre, catastrophes naturelles, erreurs de conception ou d'installation des produits de DuPont, une application spécifique ou la sélection de produits pour un projet ou design particulier, toutes les pièces, composants, produits d'étanchéité d'autres fabricants utilisés avec les produits de DuPont, ou le manque de performance des produits de DuPont attribuables à ces éléments.
5. En vertu des présentes l'obligation de DuPont se limite uniquement au remboursement du prix d'achat des panneaux Corian® Exterior Cladding ou au remplacement des panneaux Corian® Exterior Cladding pour lesquels la demande est présentée à l'exclusion des coûts liés à la fabrication, au remplacement ou à l'installation. En aucun cas DuPont ne pourra être tenu responsable des dommages spéciaux, indirects, fortuits, punitifs, consécutifs (incluant, sans limitation, les dommages pour perte de profits, interruption

d'affaires ou toute autre perte), qu'ils soient causés ou pas par ou résultant de la négligence de DuPont, même si DuPont a été avisé de la possibilité de tels dommages.

Ceci est la seule garantie limitée faite en relation avec la vente de panneaux Corian® Exterior Cladding utilisés dans les projets de revêtement extérieur. Aucun représentant, agent ou toute autre personne n'est autorisé à fournir ou ne fournit une garantie, représentation ou promesse à l'égard de ces produits. Aucun terme ou condition autres que ceux énoncés ici, et aucun accord ou entente, oral ou écrit, visant à modifier de quelque manière que ce soit la présente garantie limitée ne pourra obliger DuPont à moins d'être stipulé par écrit et signé par une personne autorisée de DuPont.

6. Les lois, les réglementations de la construction et les codes de la sécurité régissant la conception, l'ingénierie et la construction des installations varient considérablement. DuPont n'assume aucune responsabilité ou obligation à l'égard de la sélection du produit pour l'installation ou la conception, l'ingénierie et la construction de l'installation.
7. Cette garantie est subordonnée à la condition que l'offre des produits mentionnés ci-dessus soit faite par un transformateur certifié façade Corian® (Exterior Cladding Converter).

Cette information est basée sur des données techniques que E. I. du Pont de Nemours and Company et ses sociétés affiliées ("DuPont") estime fiables et est destinée à être utilisée, à leurs propres risques et périls, par les personnes bénéficiant d'une connaissance suffisante de ce domaine technique. DuPont ne peut pas et ne garantit pas que cette information est absolument à jour ou exacte, bien que tous les efforts soient faits pour s'assurer qu'elle est mise à jour et aussi exacte que possible. Sachant que les conditions d'utilisation sont hors du contrôle de DuPont, DuPont ne fait aucune représentation et ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, concernant l'information, ou une partie de celle-ci, y compris toute garantie de titre, de non-contrefaçon du droit d'auteur ou des droits de tiers sur des brevets, de qualité marchande, ou de justesse ou convenance à quelle que fin que ce soit et n'assume aucune responsabilité pour l'exactitude, l'exhaustivité ou l'utilité de toute information. Cette information ne doit pas servir pour créer des spécifications, conceptions, ou directives d'installation. Les personnes responsables de l'utilisation et manipulation du produit sont chargées d'assurer que la conception, la fabrication, les méthodes et les processus d'installation ne présentent aucun danger pour la santé ou la sécurité. N'essayez pas de réaliser de prescription, conception, fabrication, ou travaux d'installation sans une formation adéquate ou sans l'équipement de protection individuelle approprié. Rien ici ne doit être considéré comme une licence d'exploitation ou une incitation à enfreindre un quelconque brevet. DuPont n'assume aucune responsabilité pour l'utilisation ou les résultats obtenus à partir de ces informations, qu'ils soient basés ou non sur la négligence de DuPont. DuPont ne doit pas être tenu pour responsable (i) des dommages, y compris les réclamations relatives à la spécification, la conception, la fabrication, l'installation, ou une combinaison de ce produit avec un autre produit (s), et (ii) les dommages particuliers, directs, indirects ou consécutifs. DuPont se réserve le droit d'apporter des modifications à cette information et à cet avertissement. DuPont vous encourage à consulter cette information et cet avertissement régulièrement pour prendre connaissance des mises à jour ou changements. L'accès continu ou l'utilisation de cette information sont considérés comme votre acceptation du présent avis et de toute modification et du caractère raisonnable de ces normes relatives aux préavis de changements.

Copyright© 2018 E. I. du Pont de Nemours and Company. Le logo Corian® Exterior Cladding et Corian® sont des marques commerciales ou des marques commerciales déposées ou du matériel sous copyright de E. I. du Pont de Nemours and Company ou de ses sociétés affiliées. Tous droits réservés.